

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS908

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 5

À la seconde de phrase de l'alinéa 100, substituer aux deux occurrences du mot :

« regroupant »

le mot :

« recensant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.